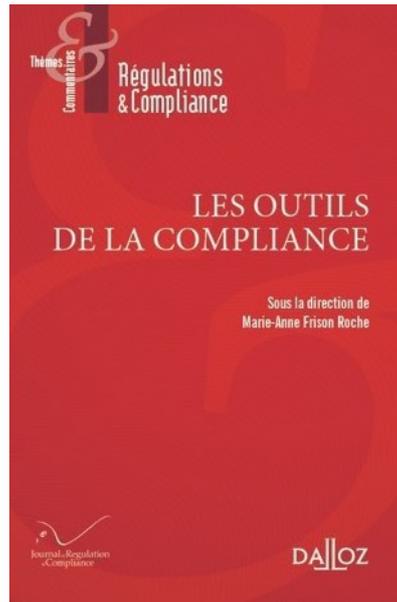


LES OUTILS DE LA COMPLIANCE

Sous la direction de Marie-Anne Frison-Roche



PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le Droit de la Compliance est par nature téléologique, c'est-à-dire prend son sens à partir des buts qu'il poursuit, lesquels sont "monumentaux" : lutte contre la corruption, le blanchiment, le terrorisme, le changement climatique, les abus de marché, la promotion de l'égalité, la protection de la nature, du respect des êtres humains, de la protection des personnes en situation de faiblesse. Il impose donc la mise en place structurelle et en Ex Ante d' "outils" effectifs et efficaces. Ces outils sont très divers, non seulement entre eux mais selon les secteurs dans lesquels ils se déploient ou selon les zones géographiques dans lesquelles ils sont appliqués. Il convient de les appréhender en dépassant la description de l'instrument littéralement montré, tels que les textes ou les promoteurs des diverses technologies le montrent, sans monter immédiatement vers de trop grandes généralités. L'ouvrage comprend des études qui portent sur des mécanismes spécifiques bien identifiés, comme la cartographie des risques, le lancement d'alerte ou la blockchain. D'autres prennent comme sujet la façon dont le Droit de la Compliance utilise ces outils pour parvenir à ses fins, comme les incitations, les formations, ou les machines que l'on dit "intelligentes".

SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

- I. APPROCHES JURIDIQUE ET ÉCONOMIQUE DES OUTILS DE LA COMPLIANCE
- II. LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES, OUTIL CENTRAL DE COMPLIANCE
- III. PLACE ET MANIEMENT DES INCITATIONS DANS LES OUTILS DE COMPLIANCE
- IV. LES EXPERTISES REQUISES POUR LES OUTILS DE COMPLIANCE
- V. LA PREGNANCE GÉOGRAPHIQUE DES OUTILS DE LA COMPLIANCE
- VI. LA MESURE DE L'EFFECTIVITÉ DES OUTILS DE LA COMPLIANCE
- VII. LA FORMATION, ALPHA ET OMEGA DE LA COMPLIANCE
- VIII. LES OUTILS TECHNOLOGIQUES ET LA COMPLIANCE BY DESIGN
- IX. L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEL OUTIL DE LA COMPLIANCE : LE DROIT SUBJECTIF